



Violences intrafamiliales Prise en charge des enfants

Le point de vue du médecin de la CRIP

Dr Marie-Ange EINAUDI

Pédiatre, chercheur en éthique

Médecin référent protection de l'enfance CD13

Praticien hospitalier Espace éthique PACA Corse



Cheminement de la réflexion

Des violences conjugales aux violences intra familiales

« Maison » : lieu de sécurité ou lieu du danger ?

Le contexte sanitaire, social, législatif, politique

Place des professionnels essentielle, complexe...mais accompagnée

De quoi parle-t-on ?

La CRIP : Cellule de recueil des informations préoccupantes

LOI n°2007-293 du 5 Mars 2007 réformant la protection de l'enfance

Le médecin référent protection de l'enfance

LOI n°2016-297 du 14 Mars 2016 relative à la protection de l'enfant

La maltraitance

LOI n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants

Un enfant est en danger dès lors que sa **santé**, sa **sécurité** ou sa **moralité** sont en danger, ou si les conditions de son **éducation** ou de son **développement** physique, affectif, intellectuel et social sont **gravement compromises**.

Article 375 Code Civil

Questions « clés »

La santé, la sécurité, la moralité, l'éducation, le développement
sont-ils compromis ou menacés ?

Les besoins de l'enfant sont-ils pourvus ?

Le contexte et l'attitude des parents ?

PREVENTION ou PROTECTION ?

Article R. 4127-43 du code de la santé publique
Médecin défenseur enfant

Article R. 4127-44 du code de la santé publique
Devoir protection, alerte autorités

Comment rapporter des éléments de danger, de risque de danger, de maltraitance ?

Article 226-14 alinéa 2 du code pénal
Exception secret professionnel

Article 226-2-2 du code de l'action sociale et des familles
Partage informations à caractère secret

Le secret ?



**Possibilité de « parler »,
obligation d'intervenir**

INFORMATION PREOCCUPANTE (IP)

tous les **éléments**, y compris médicaux, susceptibles de laisser **craindre** qu'un mineur se trouve en **situation de danger** et puisse avoir **besoin d'aide**, qu'il s'agisse de faits observés, de propos entendus, d'inquiétude sur des comportements de mineurs ou d'adultes à l'égard d'un mineur.

DANGER - RISQUE DE DANGER

→ Autorité administrative = Conseil départemental

SIGNALEMENT

terme juridique consistant à porter à la connaissance du parquet (Procureur de la République), des **faits graves** nécessitant des mesures appropriées, dans le but de protéger un mineur ou un majeur, qui en raison de son âge ou de son incapacité physique ou psychique, n'est pas en mesure de se protéger.

EXTREME GRAVITE - NECESSITE DE PROTECTION IMMEDIATE – ENQUETE PENALE

→ Autorité judiciaire = Parquet

Comment rédiger ?

Identité professionnelle

Renseignements relatifs à l'enfant, ses parents, le lieu de vie

Faits préoccupants constatés ou rapportés

Objectivité, éléments rapportés entre guillemets, usage du conditionnel

Clinique, photos si lésions

Posture des parents

Information des parents sauf intérêt contraire à l'enfant *art L226-2-1 du CASF*

**Outils
Conseils**

**Modèle IP
professionnels de
santé**

**Modèle
Signalement
CNOM**

ENFANCE EN DANGER ?

Liens possibles:

CRIP, Médecin référent protection de l'enfance, PMI, Médecins référents hospitaliers, UAPED, UMJ

Situation de danger
Risque de danger
Parents « non protecteurs »

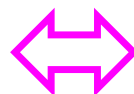
Information
Préoccupante
Conseil
départemental

CRIP
crip13@departement13.fr
04 13 31 13 31

Courrier :

« Mme la **Présidente du Conseil Départemental**,
à l'attention du responsable de la Cellule de recueil des
informations préoccupantes »

Département des Bouches-du-Rhône
DGAS – CRIP
4, quai d'ARENCE
CS 70095 – 13304 Marseille cedex 02



Urgence, extrême gravité
Nécessité de protection immédiate
Faits à caractère pénal

± Hospitalisation

Signalement
Parquet

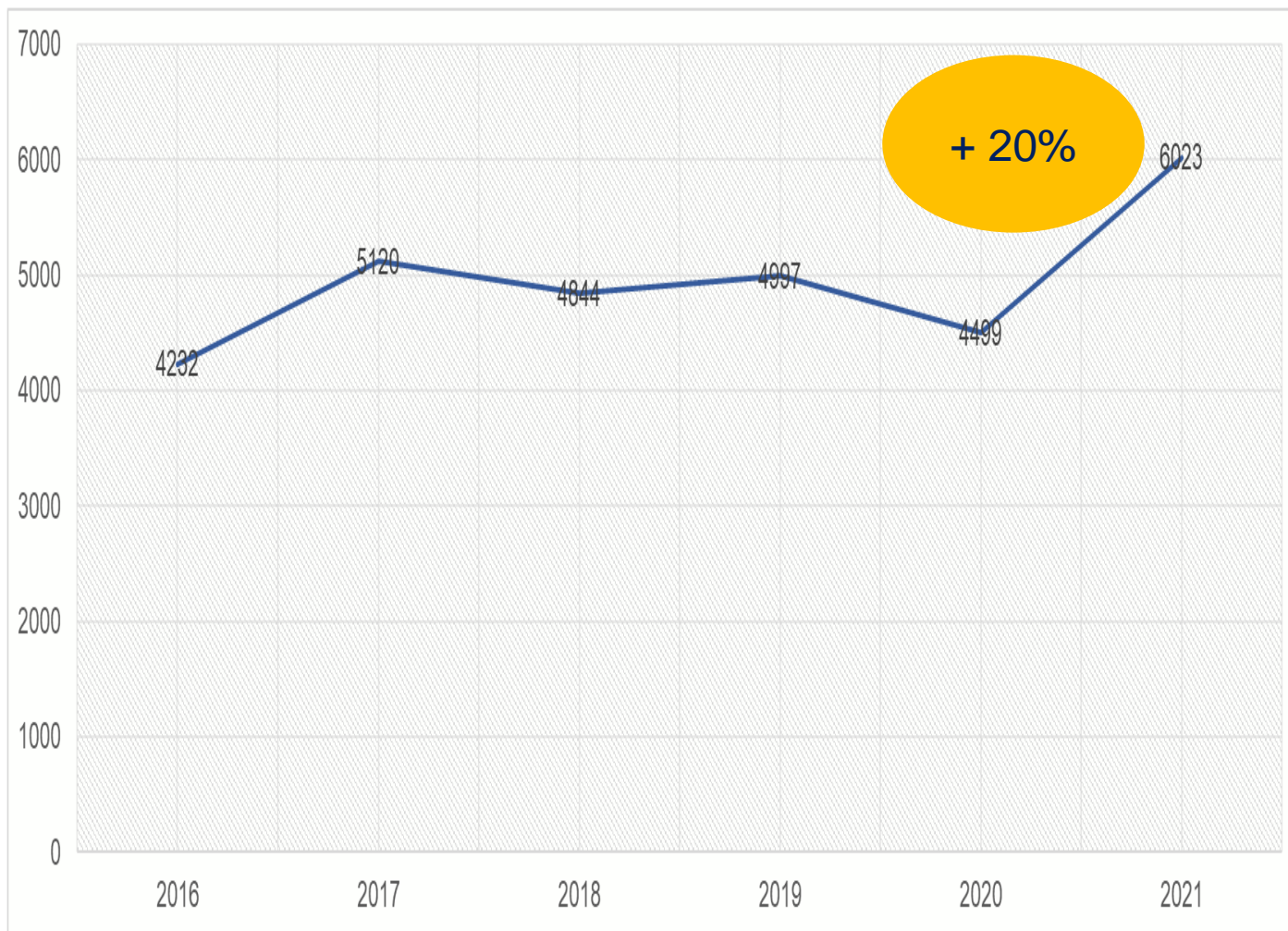
Procureur de la République

TJ Marseille
Mineurs.pr.tj-marseille@justice.fr
TJ Aix-en-Provence
Mineurs.pr.tj-aix-en-provence@justice.fr
TJ Tarascon

bo.pr.tj-tarascon@justice.fr
mineurs.pr.tj-tarascon@justice.fr

Copie à la CRIP

Evolution de l'activité de la CRIP13 : 2016 - 2021



Début novembre 2022 :
6400 informations entrantes

- ✓ 2766 IP qualifiées
- ✓ 1210 Signalements
- ✓ Autres : CSS, liaisons IEF, CRIP autres départements...

Contact médecin généraliste

Inquiétude situation familiale de sa patiente

Pathologie chronique, épisodes de décompensation, pathologie psychique non prise en charge

Contexte de violences conjugales de Madame sur Monsieur (plus âgé)

Père victime, peu en mesure de répondre aux besoins de leur fille, 16 ans

Contexte culturel, risque de « mariage forcé »

En pratique

Lien CDOM - Médecin généraliste

Demande particulière patiente

Maman petite fille de 9 ans

douleurs abdominales et interroge risque de grossesse

Médecin dépourvu

Guidance accueil, clinique, recueil parole et écrit

Lien médecin généraliste

Enfant 10 ans TND, attente place IME

Famille recomposée, fratrie 2 ans et 18 mois

Aggravation des troubles du comportement

Impact familial - mère épuisée – risque fratrie

Menaces de mort du beau père



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Le « prendre soin »

La complexité du « Dire »

La question des limites

Enjeux éthiques

Changement de paradigme et dérives

Autonomie et vulnérabilités

L'intérêt de l'enfant

Collégialité

Responsabilité

Prévention, Protection, Soins